

Compte - rendu du Conseil Municipal du 25 Juin 2014



Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, Maire.

Étaient présents : DUCROCQ Jacques, PETITPREZ Marc, LEPORCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, VANHUFFEL André, TIMMERMAN Guillaume, BOULANGE Virginie, TOURNON Marie-José, MAZINGARBE Jean-Claude, RYCKEBUSCH Monique, BERLAK Colette, ROUZE Annick, DERISQUEBOURG Laurence, COMYN Dorothée, LEMAHIEU Robert, BLOIS Bernadette, WYTS Xavier, BROUX Éric

Absents ayant donné pouvoir : FONTAINE Christophe à BOULANGE Virginie, VILAIN Carmen à BLOIS Bernadette, TRIPLET Bernadette à ROUZE Annick

Secrétaire de séance : COMYN Dorothée

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 Juin 2014

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte-rendu de la séance du 05 Juin 2014.

Monsieur LEMAHIEU indique qu'il avait demandé à ce que soit ajouté au règlement des commissions municipales l'envoi d'une copie des invitations pour participation de tous les conseillers municipaux. Monsieur le Maire ainsi que Messieurs PETITPREZ et LEPORCQ répondent qu'il avait été convenu d'inscrire l'envoi du courrier pour information et non pour invitation. La demande de Monsieur LEMAHIEU est donc rejetée.

Le compte rendu est **adopté à l'unanimité**.

Subventions 2014

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

(à l'exception de la subvention pour Dix Vins en Mélantois : 12 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Annick ROUZE, Annick ROUZE pour Bernadette TRIPLET et Monique RYCKEBUSCH), 5 voix CONTRE (Jean Pierre GORRILLOT, Xavier WYTS, Éric BROUX, Colette BERLAK et Laurence DERISQUEBOURG)) :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

| Associations Sainghinoises | 2014 |
|---------------------------------------|-------------|
| <u>Associations sportives</u> | |
| Club de Gymnastique "La Jeanne d'arc" | 2 200,00 |
| Basket club | 2 500,00 |
| Judo club Sainghinois | 2 800,00 |
| Football club Sainghinois | 1 500,00 |
| Club de danse Sainghinois | 1 700,00 |
| Gymnastique volontaire | 1 000,00 |
| Taekwondo | 1 000,00 |
| Badminton | 200,00 |

| | |
|--|-----------|
| Futsal | 300,00 |
| Tennis Club | 160,00 |
| Les cavaliers du Mélantois | 150,00 |
| <u>Associations scolaires ou péri-scolaires</u> | |
| A.P.E Saint Exupéry et La fontaine | 850,00 |
| A.P.E.L St Joseph | 850,00 |
| Amicale Pasteur | 800,00 |
| <u>Associations culturelles et sociales</u> | |
| Société historique | 750,00 |
| Bibliothèque | 1 500,00 |
| Club des aînés "Présence et amitié" | 720,00 |
| Chorale de l'amitié | 200,00 |
| Mouvement d'envol | 180,00 |
| Les pêcheurs du Mélantois | 180,00 |
| Fond Club Mélantois | 180,00 |
| Papiers Couleurs | 180,00 |
| Art en Ciel | 125,00 |
| 7 Lieux | 150,00 |
| La Patrie | 150,00 |
| Gospel spirit voices | 150,00 |
| Dix vins en Mélantois | 125,00 |
| Art passion Mélantois | 180,00 |
| <u>Association caritative</u> | |
| UNC | 160,00 |
| <u>Associations hors commune</u> | |
| Amicale des sapeurs-pompiers de V. d'Ascq | 125,00 |
| Association des riverains de l'A27 | 240,00 |
| <u>Autres subventions</u> | |
| Ecole et famille | 65 000,00 |
| Activités culturelles Saint Exupéry | 700,00 |
| Activités culturelles La Fontaine | 700,00 |

PRECISE que le versement des subventions ci-dessus allouées sera effectué sous réserve de la fourniture des documents demandés par l'adjoint délégué.

PRECISE que les subventions à caractère social sont attribuées par le CCAS de SAINGHIN EN MELANTOIS (ex : Lutte contre le cancer, ADMR, etc...).

PRECISE que les élus membres des bureaux d'associations concernées par les demandes de subvention n'ont pas pris part au vote ni au débat.

Monsieur GORRILLOT prend la parole pour expliquer le système d'attribution des subventions. La demande de subvention est conditionnée à la transmission en Mairie des bilans des associations

pour permettre l'instruction des dossiers. L'année de création des associations, la commune attribue 125 € d'aide au démarrage.

3 associations sont dites majors dans la commune :

- Le Club de Gymnastique dont la subvention est stable malgré le nombre d'adhérents en baisse
- Le Judo Club Sainghinois dont la subvention est en baisse car une partie était consacrée à l'organisation des Chemins du Mélantois, repris en charge par la Mairie (- 800 € entre 2013 et 2014)
- Le club de Basket Ball dont la subvention est augmentée depuis plusieurs années suite à la volonté municipale de l'amener au niveau des deux associations citées ci-dessus (+ 200 € entre 2013 et 2014)

Après les polémiques des années précédentes concernant la vie du Football Club Sainghinois, Monsieur GORRILLOT signale que la Mairie a pris acte de la volonté de changement et de renouvellement des instances dirigeantes de l'association. Cela se traduit par la réorganisation à partir de cette année 2014 du Tournoi de Sixte (le week-end du 6 juillet). La subvention est donc en augmentation (+ 500 € soit un retour à la situation de 2012 après une baisse en 2013) pour témoigner du soutien du Conseil Municipal dans ce renouvellement.

Les autres subventions sont stabilisées par rapport aux années précédentes.

Arrivée de Monsieur BROUX et sortie de Madame TOURNON de la salle du Conseil.

Monsieur le Maire demande à ce que soit validée la demande de subvention pour Dix Vins en Mélantois. Monsieur GORRILLOT explique qu'il n'a pas validé la demande car il ne souhaite pas valoriser la consommation d'alcool. De plus, il considère que la Mairie soutient déjà l'association en apportant une aide logistique et matérielle. Monsieur le Maire répond que toutes les associations ont les mêmes droits en la matière et propose donc aux conseillers d'accepter la subvention de 125 € pour l'année de démarrage de Dix Vins en Mélantois.

Monsieur LEPORCQ fait remarquer que l'association des Prisonniers de Guerre n'existe plus et qu'il est ainsi nécessaire de supprimer la subvention qui leur était prévue.

Subvention exceptionnelle Club Présence et Amitié

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 230,00 € au Club des Aînés Présence et Amitié, afin de l'aider à financer des séances de remise à niveau du Code de la Route pour les seniors de 60 ans et plus de la commune.

PRECISE que cette subvention sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2014 de la commune.

Monsieur PETITPREZ explique que l'association organise une fois par an une séance de remise à niveau du code de la route pour une trentaine de personnes de plus de 60 ans et que la Mairie s'est engagée à soutenir cette action par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BROUX qui précise qu'il a participé à la dernière session (3 séances de 2h) et qu'il considère que cette action est un franc succès.

Allocation de scolarité extérieure année scolaire 2014-2015

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

FIXE pour l'année scolaire 2014/2015 à :

- 90,00 € l'allocation par élève pour scolarité extérieure (à partir de la 6ème)

L'élève doit être âgé de moins de 18 ans au jour de la rentrée scolaire 2014/2015 fixé par l'académie.

Cette subvention peut être étendue aux enfants scolarisés dans des structures spécialisées, même à l'étranger.

Subvention classe de découverte

Retour de Madame TOURNON en salle du Conseil.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer une subvention par année scolaire, pour les « classes de découverte » :

- de l'école primaire Saint Exupéry
- de l'école privée Saint Joseph (classes primaires).

Cette aide s'élève à hauteur de 50 % du coût réel engagé et est plafonnée à 4 500,00 € par classe pour un maximum de 9 000,00 €. Pour que cette aide financière soit attribuée, chaque « classe de découverte » devra :

- Comprendre deux classes complètes maximum par école
- Etre constituée de 4 nuitées minimum à l'extérieur de l'école

PRECISE que la dépense sera mandatée à réception de la liste des élèves (validée par le directeur) et des factures correspondantes aux frais de séjour et de transport.

PRECISE que cette délibération, qui sera transmise aux directeurs des deux écoles concernées, sera applicable pour les dépenses liées à l'année scolaire 2014-2015 et les suivantes.

Monsieur GORRILLOT indique que l'augmentation de la subvention est rendue nécessaire par l'augmentation des coûts de transport, l'augmentation des normes à respecter et la volonté d'organiser des séjours de qualité.

Monsieur le Maire profite de l'ordre du jour pour faire un point d'actualités sur la question de la fermeture de la 3^{ème} classe de maternelle prévue par les services de l'Education Nationale pour la rentrée scolaire 2014-2015. Il débute en félicitant les organisateurs de la manifestation qui a eu lieu à l'académie de Lille (notamment les parents d'élèves et les élus du Conseil Municipal présents au nombre de neuf) et les initiateurs de la pétition sur ce sujet. Il ajoute que la Mairie soutient la demande de réouverture de classe. Pour ce faire, elle a fait parvenir au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) une demande, validée par celui-ci, pour un nouveau des enfants inscrits à la fin du mois d'août. Cette prochaine étape permettra de rendre une décision définitive quant à la fermeture ou non de la 3^{ème} classe de maternelle.

Mesdames BOULANGE et COMYN ajoutent qu'à la date de ce Conseil, il y a 74 inscrits à l'école maternelle (dont 15 de moins de 3 ans). La situation de l'école de Sainghin a tout de même peu de chances d'évoluer favorablement puisque le bilan social de la commune ne classe pas ses écoles parmi celles ayant le plus de besoins au niveau de l'académie. Néanmoins, ces premières manifestations ont permis de mettre en avant la volonté des sainghinois de se mobiliser pour leurs écoles.

En réponse à un courrier de parent d'élève, Monsieur le Maire clôt le sujet en indiquant que le nombre d'ATSEM est suffisant pour cette année et encore plus pour l'année prochaine puisqu'aucune réduction de l'effectif communal n'est prévue. Il explique enfin qu'il s'est entretenu avec Monsieur le Maire de Louvil pour lui redire les modalités inchangées d'inscription à l'école pour les enfants non domiciliés dans la commune (toujours conditionnée à la présence d'une attache familiale).

Monsieur BROUX remarque que le Directeur de l'école maternelle a sous-estimé les effectifs en ne prévoyant que 54 inscriptions pour la rentrée prochaine. Madame BOULANGE répond que le calcul a été réalisé de la même manière que les années précédentes (en se basant sur les chiffres des naissances dans le village) et qu'il est compliqué à réaliser compte tenu de la demande des services de l'Education Nationale de rendre le prévisionnel d'inscriptions en novembre de l'année précédente.

Tarifs des Accueils de Loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants, à compter du 20 octobre 2014 (vacances de la Toussaint) :

- Accueils de Loisirs :

| Tranches Quotient Familial (en Euros) | Tarif journalier des participations | Tarif hebdomadaire des participations | Garderie | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------|---------------|---------|
| | | | Soir ≤ 1 heure | Soir >1 heure | Journée |
| 0 à 500 | 2,00 | 10,00 | 0,60 | 0,70 | 1,10 |
| 501 à 710 | 3,20 | 16,00 | 0,80 | 1,00 | 1,50 |
| 711 à 962 | 4,40 | 22,00 | 1,00 | 1,30 | 1,90 |
| 963 à 1300 | 5,50 | 27,50 | 1,20 | 1,60 | 2,20 |
| > 1 300 | 6,50 | 32,50 | 1,50 | 2,00 | 2,50 |

Une dégressivité des montants de participation sera appliquée en tenant compte du nombre d'enfant par famille :

2 enfants : - 10%

3 enfants : - 20%

4 enfants et plus : - 30%

Les inscriptions sont prises à la semaine. Le nombre de semaines doit être déterminé le jour de l'inscription et aucun remboursement n'est effectué en cas de désistement ou de maladie de l'enfant.

Pour les enfants non domiciliés dans la commune, ils seront admis s'ils ont été scolarisés dans une école de la commune au cours de l'année ou s'ils ont une attache familiale dans la commune (grands - parents uniquement), exception faite pour les enfants du personnel communal ou d'encadrement de l'accueil de loisirs. **Les tarifs sont majorés de 30 % pour ces participants.**

Les tarifs sont doublés pour les enfants non domiciliés dans la commune ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus.

- Cantine des Accueils de Loisirs :

Tarif pour un repas : 3,80 € (soit l'équivalent du tarif du restaurant scolaire pour les enfants extérieurs à la commune)

Sorties à thèmes des Accueils de Loisirs :

- Séjour ados :

Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation de la commune pour ces sorties à thèmes dans le cadre de l'Accueil de Loisirs de 30 à 70 % maximum du coût total, plafonnée à 250,00 € par enfant et par sortie (ce montant ne peut excéder le coût réel pris en charge pour l'enfant).

La participation des familles sera modulée en fonction du revenu moyen du foyer sur les mêmes bases que leur participation au CLSH ainsi que l'indique la grille en annexe.

Le montant maximum de la participation communale est plafonné à 6 000 euros, pour l'ensemble de la prise en charge.

Les enfants non domiciliés dans la commune paieront la totalité du coût de ces séjours.

- Camping :

Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation de la commune pour ces sorties à thèmes dans le cadre de l'Accueil de Loisirs de 30 à 70 % maximum du coût total, plafonnée à 40,00 € par enfant et par sortie (ce montant ne peut excéder le coût réel pris en charge pour l'enfant).

La participation des familles sera modulée en fonction du revenu moyen du foyer sur les mêmes bases que leur participation au CLSH ainsi que l'indique la grille en annexe.

Le montant maximum de la participation communale est plafonné à 1 000 euros, pour l'ensemble de la prise en charge.

Les enfants non domiciliés dans la commune paieront la totalité du coût de ces séjours.

**MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS PROPOSES
EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL**

| Tranches Quotient Familial (en Euros) | Tarif journalier des participations |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 0 à 500 | 70 % |
| 501 à 710 | 60 % |
| 711 à 962 | 50 % |
| 963 à 1300 | 40 % |
| > 1 300 | 30 % |

Monsieur GORRILLOT explique que, suite aux conclusions du comité de pilotage des accueils de loisirs avec l'UFCV, la prise en compte du quotient familial a été simplifiée en passant de 7 à 5 tranches. Les aides apportées aux familles les plus démunies sont élargies aux séjours et permettent une meilleure répartition du soutien financier de la commune. Par souci de simplification, l'ensemble des délibérations ayant trait aux accueils de loisirs a été regroupé en une seule. Concernant les séjours (ados et camping), le soutien a été calculé en fonction du nombre d'enfants qu'il est possible d'accueillir pour la commune suivant les recommandations du ministère de la Jeunesse et des Sports, soit 24 enfants.

Monsieur le Maire se félicite du succès grandissant de l'accueil de loisirs dont les effectifs sont en augmentation constante, année après année.

Participations communales aux événements divers

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, FIXE les montants des aides et cadeaux suivants :

Pour les agents communaux :

| | |
|--|----------|
| - Retraite | 175,00 € |
| - Congés de fin d'activité | 175,00 € |
| - Mutation | 70,00 € |
| - Mise en disponibilité | 40,00 € |
| - Evénements familiaux (personnel communal et membres du Conseil Municipal) (fleurs, cadeau) | 70,00 € |

Pour les personnes (sainghinois ou extérieurs) rendant services à la commune ou ayant des liens avec elle :

| | |
|------------------------|---------|
| - retraite, mutation : | 53,00 € |
| - résultats sportifs : | 23,00 € |

- événement familial : 53,00 €
- récompense concours scolaire, universitaire ou professionnel : 53,00 €

Pour les sainghinois :

- Médaille de la famille 140,00 €
- Médaille du travail (argent – vermeil) 25,00 €
- Médaille du travail (or et +) 45,00 €
- Noces d'or et diamant 140,00 €
- Naissance d'un enfant sainghinois < 24,00 €
- Mariage dans la commune < 30,00 €

Demande de subvention parlementaire pour la construction d'une terrasse pour la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de faire réaliser une nouvelle terrasse à la Salle des Fêtes, pour la somme d'environ 20.000 € HT.

SOLLICITE une aide financière auprès de Monsieur le Sénateur Alex TURK, dans le cadre de la Réserve Parlementaire.

PRECISE que le plan de financement sera le suivant :

- autofinancement : 50% montant HT
- subvention Parlementaire : 50% montant HT (soit environ 10.000,00 €)

Recrutement d'agents non titulaires occasionnels

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE le recrutement de sept agents non titulaires occasionnels pour une période allant du 02 septembre 2014 au 03 juillet 2015 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'Animateur Principal 1ère classe à hauteur de 9/35ème d'un temps complet. Ils seront chargés des fonctions d'encadrement des activités périscolaires liées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 675. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Monsieur GORRILLOT explique que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Mairie doit être en capacité de faire appel à des intervenants. Parmi les solutions à disposition, le recrutement peut se faire dans le cadre de conventions de partenariats. Pour les personnes accompagnant les associations, la Mairie peut être amenée à embaucher du personnel directement. Il est donc proposé d'ouvrir sept postes à raison de 9/35^{ème} d'un temps complet, au maximum, pour répondre à ce besoin.

De façon plus globale, Monsieur GORRILLOT rappelle que le Conseil Municipal s'est engagé à proposer des activités de qualité. Actuellement, des entretiens sont menés avec les intervenants disponibles pour des activités diversifiées : Magie, Yoga, Kung Fu, Initiation Anglais, Echech, Danse, Judo, Basket, Conte et Environnement.

Monsieur le Maire rappelle sa volonté :

- proposer une réforme des rythmes scolaires qualitative

- être pragmatique en pérennisant/supprimant les activités selon les retours qu'il en sera fait aux conseillers municipaux.

Il précise que le coût de la réforme est estimé entre 40 et 60 000 €, auxquels Monsieur GORRILLOT ajoute ceux des investissements en matériel dont le coût sera à suivre en fonction des demandes des intervenants.

Madame BOULANGE précise qu'il est important de comparer les choix faits par la Mairie avec ceux des autres communes. Il est notamment question des activités, proposées à tous les enfants et toute la semaine quand certaines communes en excluent les maternelles ou ne proposent qu'une seule activité par classe.

Monsieur GORRILLOT termine son intervention en rappelant que la mise en œuvre d'un service de qualité rejoint l'objectif premier de la réforme, à savoir le respect du rythme de l'enfant, et qu'il est la pierre angulaire des réflexions de la Mairie sur ce sujet.

Monsieur le Maire clôt en expliquant que, d'un point de vue politique, la réforme des rythmes scolaires lui paraît toujours être une mauvaise idée, particulièrement compte tenu des inégalités qu'elle institue dans le fonctionnement de l'Education Nationale.

Composition des commissions municipales

Le conseil municipal, par **21 voix POUR et 1 voix CONTRE (Marc PETITPREZ)**, constitue les commissions municipales :

| | | |
|---|---|---|
| <u>TRAVAUX :</u> | <i>Monsieur DUCROCQ</i> Monsieur MAZINGARBE, Monsieur WYTS, Monsieur PETITPREZ, Monsieur FONTAINE, Monsieur EDME | Président Monsieur VANHUFFEL |
| <u>ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE :</u> | <i>Monsieur DUCROCQ</i> , Monsieur BROUX, Monsieur LEPORCQ, Monsieur WYTS, Madame VILAIN, Monsieur MAZINGARBE, Madame LAFAGES, Monsieur GORRILLOT, Madame ROUZE, Madame RYCKEBUSCH | Président Monsieur PETITPREZ |
| <u>SECURITE :</u> | <i>Monsieur DUCROCQ</i> , Monsieur LEMAHIEU Monsieur BROUX, Monsieur WYTS, Madame VILAIN, Monsieur MAZINGARBE, Monsieur VANHUFFEL, Monsieur GORRILLOT, Monsieur LEPORCQ, Monsieur EDME | Président Monsieur PETITPREZ |

| | | |
|---|---|---|
| <u>FETES :</u> | <i>Monsieur DUCROCQ</i> Madame TOURNON, Madame LAFAGES, Madame TRIPLET, Madame ROUZE | Président Monsieur LEPORCQ |
| <u>SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE:</u> | <i>Monsieur DUCROCQ</i> Monsieur LEMAHIEU Madame COMYN, Madame DERISQUEBOURG, Madame TOURNON, | Président Monsieur GORRILLOT |

| | | |
|----------------------------------|--|---|
| | Madame BOULANGE, Madame LAFAGES, Madame RYCKEBUSCH | |
| <u>VIE ASSOCIATIVE :</u> | <i>Monsieur DUCROCQ</i> Monsieur LEMAHIEU Madame COMYN, Madame DERISQUEBOURG, Monsieur LEPORCQ, Madame BERLAK, Monsieur FONTAINE, Monsieur BROUX, Madame BOULANGE, Madame LAFAGES | Président Monsieur GORRILLOT |
| <u>ECONOMIE ET EMPLOI</u> | <i>Monsieur DUCROCQ</i> , Monsieur LEMAHIEU, Madame BLOIS, Monsieur FONTAINE, Madame BERLAK, Madame RYCKEBUSCH | Président Monsieur TIMMERMAN |
| <u>COMMUNICATION</u> | <i>Monsieur DUCROCQ</i> , Monsieur LEMAHIEU Monsieur WYTS, Monsieur FONTAINE, Madame BERLAK, Monsieur EDME, Monsieur GORRILLOT, Madame LAFAGES | Président Monsieur LEPORCQ |
| <u>CULTURE</u> | <i>Monsieur DUCROCQ</i> , Madame TOURNON, Monsieur WYTS, Madame BOULANGE, Madame BLOIS Madame TRIPLET, Madame RYCKEBUSCH | Présidente Madame LAFAGES |

Monsieur LEMAHIEU demande à participer aux commissions Sécurité, Scolaire et petite enfance, Vie associative et Communication.

Monsieur PETITPREZ explique qu'il n'est plus l'heure de faire de nouvelles demandes d'inscriptions dans les commissions municipales, le vote du jour étant un ajustement des effectifs. Il rappelle que la composition des commissions a été validée le 09 avril 2014 en Conseil Municipal, y compris par Monsieur LEMAHIEU, qui était présent à cette réunion. Il indique également que le travail des commissions doit se faire par groupe restreint et que les élus du Conseil Municipal n'ont pas vocation à s'inscrire dans la plupart des commissions comme le demande Monsieur LEMAHIEU.

Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dans la limite de huit membres élus, et d'élire les conseillers municipaux qui siègeront au Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**, le conseil municipal fixe à six le nombre de conseillers à élire. Il est procédé au vote à scrutin secret dont le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 22

Bulletins nuls : 0

Nombres de bulletins : 22

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Sont élus : Monsieur PETITPREZ Marc, Monsieur EDME Jacques, Madame RYCKEBUSCH Monique, Madame TRIPLET Bernadette, Madame BLOIS Bernadette et Madame ROUZE Annick.

Monsieur le Maire donne la liste des membres du CCAS extérieurs au Conseil Municipal : Mesdames ROUZE, LEBRUN, LESPAGNOL, DELANNOY et Monsieur PLE.

Convention LITIOM – Coordination des Chemins du Mélantois 2014

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal l'objet de la convention avec l'association LITIOM concernant les modalités d'organisation des Chemins du Mélantois.

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire la demande de prolongation le cas échéant.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Litiom est une association reconnue du territoire. Elle travaille notamment sur l'organisation des festivités liées au 800ème anniversaire de la bataille de Bouvines.

Affaires diverses

Monsieur le Maire annonce aux conseillers municipaux qu'il leur a été transmis sur table le projet de règlement intérieur de fonctionnement et d'organisation du Conseil Municipal. Il précise que celui-ci est inspiré du travail réalisé dans les communes voisines. Il attire l'attention des conseillers sur les articles 29 et 30 qui concernent la vie des groupes politiques au Conseil Municipal. Il souhaite que ces articles soient discutés afin de trouver un consensus qui permette l'expression de la démocratie durant son mandat.

Monsieur le Maire explique qu'un règlement intérieur à destination des parents d'élèves a été rédigé afin d'encadrer l'organisation des services municipaux liée aux écoles. Celui-ci concerne l'accueil périscolaire, le restaurant scolaire et les temps d'activités périscolaires mis en place avec la réforme des rythmes scolaires. Ce document regroupe les principales informations (procédures d'inscriptions, tarifs des services, fonctionnement etc ...). Compte tenu de l'approche de la fin de l'année scolaire, celui-ci sera distribué aux parents d'élèves avant que la mouture finale soit adoptée en Conseil Municipal. Il propose aux conseillers de s'imprégner du document et l'amender (si cela leur semble nécessaire) avant de le voter en septembre.

Monsieur le Maire annonce que le Tour de France passera sur la commune (caravane publicitaire vers 13h40 et les coureurs vers 15h30). Il indique que la commune a pris les arrêtés municipaux demandés par les organisateurs et les forces de l'ordre pour assurer le bon déroulement de la course. Pour ce faire, le stationnement a été interdit sur la commune de 8h à 17h et la circulation de 11h à 17h, le jour du passage. Il rappelle que la Gendarmerie fera respecter ces arrêtés en plaçant les véhicules en fourrière si nécessaire.

Monsieur le Maire ajoute que la Garde Républicaine a prévu d'effectuer le changement de ses motos de ville pour des tout terrains avant d'emprunter les secteurs pavés. Il invite donc les sainghinois à se rendre au Rond-Point du Tilleul où aura lieu ce changement. C'est dans ce cadre qu'il a été proposé à l'accueil de loisirs de venir à cet emplacement pour suivre la course et voir le spectacle de la Garde Républicaine. A la demande de cette dernière, la ruelle logeant le Rond-Point du Tilleul sera fermée au stationnement et à la circulation de 8h à 17h le 09 juillet.

Monsieur LEPORCQ informe à ce sujet que la Mairie s'est mobilisée pour embellir le village pour le jour de la course en achetant des banderoles et guirlandes qui seront positionnées au Rond-Point du Tilleul, au centre du village et dans la rue du Maréchal Leclerc.

A la question de Monsieur LEMAHIEU, Monsieur le Maire répond que seules les rues de Lille (en direction de Bouvines, à partir du Rond-Point du Tilleul) et du Maréchal Leclerc seront fermées à la circulation. A la question de Monsieur VANHUFFEL, Monsieur le Maire indique que le passage des secours (pompiers, ambulances etc ...) est permis, avec l'aval et sous la responsabilité de la Gendarmerie, seulement dans le sens de la course.

Après avoir demandé si le public avait des questions, Monsieur le Maire clôt la séance en indiquant que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 septembre 2014 à 20h en salle du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45
